

Rapport du Président

Séance Publique des jeudi 11 et
vendredi 12 décembre 2008

Service instructeur

Mission Contrôle de Gestion et
Prospective Financière et Fiscale

1^{ère} Commission –
N° CG-2008-5-1-5

Service consulté

COMMUNICATION : rapport annuel de fonctionnement des SEM

Résumé : Rapport annuel décrivant la situation financière et le fonctionnement des sociétés d'économie mixte (SEM) dont le Département du Haut-Rhin est actionnaire.

Dans un souci d'exhaustivité de l'information donnée à l'Assemblée, l'analyse a été élargie à d'autres organismes.

La loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, codifiée à l'article 1524-5 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales, précise que chaque année les collectivités territoriales «*se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance*» des S.E.M. dans lesquelles elles ont une participation.

Dans un souci d'exhaustivité, cette analyse de la situation financière des SEM a été élargie aux organismes suivants : CAUE, HABITAT DE HAUTE ALSACE, SAFER et SODIV.

LES SEM

Durant l'exercice 2007, le Département a été actionnaire de 5 S.E.M. :

- ALSABAIL : Alsacienne de crédit bail immobilier,
- SEMCLOHR : Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logement dans le Haut-Rhin,

- SEMHA : Société d'Economie Mixte de Haute Alsace,
- SERM : Société d'Équipement de la Région Mulhousienne,
- SFMA : Société Fermière de la Maison d'Alsace (Maison d'Alsace à Paris).

Les participations du Département dans ces S.E.M. s'élevaient à un montant total de 3 371 900 Euros.

Le montant cumulé des avances consenties à ces S.E.M. (ALSABAIL, SEMHA et SERM) représente, au 31/12/2007, un encours total de 17 383 305 €.

Par ailleurs, l'encours d'emprunts garantis par le Conseil Général s'est élevé à 662 390 € au 31/12/2007 : il s'agit d'emprunts contractés par la SEMCLOHR.

D'une manière générale, la situation financière de la plupart des SEM étudiées dans le cadre du présent rapport ne présente pas de risques : les ratios financiers sont sains et équilibrés.

Les résultats financiers de la SFMA se sont consolidés en 2007. Cependant, cette S.E.M. doit faire l'objet d'une attention particulière pour les exercices 2008-2009. En effet :

- un projet de restructuration lourde du bâtiment est en cours ; il entraînera la fermeture momentanée de l'immeuble, ce qui impliquera la perte d'une fraction importante du chiffre d'affaires, mais cet élément a été pris en compte dans le projet ;
- en conséquence, la structure financière de la SFMA risque de se dégrader au cours des exercices 2008-2009.

La SEMHA constate une perte de - 562 K€ ; celle-ci diminue sensiblement, au sens juridique du terme, ses capitaux propres. Cette situation est liée à la loi du 20 juillet 2005 qui a fait entrer dans le champ concurrentiel l'ensemble des concessions d'aménagement et au tassement constaté en matière d'activité d'aménagement et de construction. Fin 2007, le Conseil Général a lancé un processus d'augmentation de capital afin de consolider cette SEM.

LES AUTRES STRUCTURES

Ces autres structures sont : CAUE, Habitat de Haute Alsace (HHA), SAFER et SODIV.

Le CAUE : la situation financière de cet organisme s'améliore, les équilibres fondamentaux sont respectés.

La situation de HHA reste saine, malgré une légère dégradation du taux d'impayés. L'encours de garanties d'emprunt consenties par le Département à HHA est de 25 824 793 € au 31/12/2007.

La SAFER reste stable, son résultat d'exploitation se situant, depuis plusieurs exercices, entre 3 et 4 % de son chiffre d'affaires. Le Département participe au capital de cette société à hauteur de 18 032 €.

Les comptes de la SODIV marquent un redressement, 2006 ayant constaté une perte liée au dépôt de bilan d'un bénéficiaire important du soutien de la SODIV. Le Département participe au capital de cette société à hauteur de 868 020 €.

Les analyses détaillées de chaque organisme figurent dans les annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER